Des « colonies éducatives » ? Chiche!

La proposition faite par le ministre de l'éducation nationale de « colonies éducatives » destinées aux élèves qui ont rencontré des difficultés scolaires pendant le confinement mérite réflexion, si tant est bien entendu que le calendrier et les modalités du déconfinement en permettent l'organisation. A ce jour, rien n'est moins sûr.

Notons tout d'abord que le nom n'est pas forcément approprié : les séjours collectifs de vacances, avec ou sans nuitées, sont tous dotés fort heureusement d'un projet éducatif et les enfants qui les fréquentent y apprennent beaucoup. Le ministre veut donc parler de séjours collectifs durant les vacances qui seraient en partie consacrés à des activités scolaires ou en lien direct avec la scolarité. Dans les débats légitimes que suscite ce projet, on entend ces questions : ne va-t-on pas priver ces enfants, souvent issus des milieux populaires, d'une ou deux semaines de repos bien mérité ? Ne va-t-on pas stigmatiser ces enfants ? Poser ces questions est méconnaître les conditions de vie des pauvres.

Les pauvres partent rarement ou pas du tout en vacances. Pour beaucoup de leurs enfants, la journée de fin d'été organisée par des associations solidaires est parfois la seule échappée vers d'autres horizons. Les colonies de vacances qui ont accueilli en masse ces enfants après la deuxième guerre mondiale jusque dans les années 1970-1980 sont aujourd'hui en grande difficulté. Avec la baisse continue des financements publics, 30 à 40 % d'entre elles ont disparu dans les quinze dernières années. Une majorité de parents ne peut plus assumer le prix des séjours.

Pourtant, des « colonies éducatives » existent et se portent bien. Elles sont essentiellement fréquentées par les enfants des classes moyennes et favorisées qui se voient proposer, pendant un séjour de quelques jours à la montagne ou à la mer, des maths et du tennis, ou du français et du cheval, ou de l'anglais et de la natation, etc. Mais le coût de ces séjours n'est pas à la portée du budget des pauvres. La consultation des sites des organismes qui proposent de tels séjours, montre en effet que leur coût est de 700 euros à 1300 euros pour une dizaine de jours, le plus souvent sans le transport. Avant la crise sanitaire, certains de ces sites, souvent privés et lucratifs, affichaient déjà complet pour cet été 2020.

Certaines familles peuvent payer ces « colonies éducatives » pour leurs enfants. Pourquoi l'Etat ne les paierait-il pas pour les enfants des milieux populaires ?

L'idée de « colonies éducatives » proposées par l'Etat aux enfants qui ont rencontré de graves difficultés pendant le confinement peut donc se concevoir. Mais cette réponse à la discontinuité pédagogique dont ont souffert les élèves pendant le confinement ne peut être que construite par les acteurs de terrain, associations et collectivités, en conjuguant le savoir-faire de l'accompagnement à la scolarité, de l'école ouverte, des séjours éducatifs et des accueils collectifs de mineurs, et en lien avec les familles. Pour cela, plusieurs conditions doivent impérativement être remplies :

- que les organisations et mouvements d'éducation populaire dont c'est la vocation historique soient associés à l'initiative dès le début du processus ;
- que le projet soit réellement éducatif avec des apports culturels, sportifs et qu'il ne soit pas uniquement centré sur du soutien scolaire ;

- que l'encadrement (enseignants volontaires, éducateurs) soit, sur chaque site retenu, partie prenante du projet de « colonie éducative »;
- que la gratuité (séjour et transport), décidée sur des critères sociaux, soit assurée aux familles les plus démunies. L'argent consacré inutilement au SNU trouverait là une utilisation répondant pleinement aux impératifs du moment.

Jean-Paul DELAHAYE, inspecteur général de l'éducation nationale honoraire.